

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#58
SEPTEMBRE
2021

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p. 08

DOSSIER

La jeunesse : des collèges aux universités

p. 14

EN ACTION :

La culture en action : 3 axes prioritaires

p. 19

EN PERSONNE :

Erwan, d'un Le Luron à l'autre



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

GRANDLYON
la métropole

#58
SEPTEMBRE
2021



03

ACTUS

06

DOSSIER

La jeunesse :
des collèves
aux universités

13

HORS LES MURS

Échappée belge

14

EN ACTION

La culture en action :
3 axes prioritaires

16

**REGARDS
CROISÉS**

Voirie :
ceux qui tiennent
le haut du pavé

18

**POINT
D'INTERROGATION**

Comment la Métropole
accompagne les
futurs parents à
vivre des grossesses
écocresponsables ?

19

EN PERSONNE

Erwan,
d'un Le Luron à l'autre

20

C'EST PRATIQUE

Papa poule

21

LES ASSOS

22

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

24

TEMPS FORTS

RÉFÉRENTS

**Direction Générale des Services****Direction Ressources urbain
et environnement :**

Écologie : Cécile Bracco

Gestion des déchets nettoyage :
Ingrid Mourier

Énergie-développement durable :
Vérène Saint-André

Voirie-végétal : Karine Lalo

Direction Prospective et dialogue public :

Léna Palenius

Délégation Développement responsable

Direction Valorisation territoriale &
relations internationales :

Anne-Laure Beaudoin

Direction Innovation numérique
& systèmes d'information :

Julien Veaux, Yves Estève

**Délégation Solidarités,
habitat et éducation**

Marine Mayans

Madeleine Aufrand

Délégation Ressources humaines**et moyens généraux**

Ressources humaines :

Bénédicte Mouton

Patrimoine et moyens
généraux : Aurélie Giron

Service Documentation :

Cécile Ducharne

Comité social du personnel

Alix Lobato

Camélia Gnanzou

**DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

cbarbier@grandlyon.com

Directrice de la publication

Anne Jestin

Rédactrice en chef

Dominique Yoyo

Coordination et rédaction

Christian Barbier / Jennifer Schies

Véronique Riffault

Crédit photos

Thierry Fournier / Jérémy Cuenin

Eric Soudan / Anne Thomé / Pamela Vennin

Conception maquette

In Média Res

Réalisation

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



Comme chaque été, la Métropole a recruté des saisonniers pour accomplir diverses missions (accueil, secrétariat, informatique, surveillance, aide éducative, manutention...) dans les services fédéraux, les Maisons de la Métropole (MDM), à l'IDEF ou encore dans les services urbains sur des postes d'éboueurs, agents de nettoyage et agents d'entretien parcs et jardins. « Ce dispositif s'adresse aux étudiants de 18 à 25 ans qui n'ont jamais travaillé à la Métropole de Lyon, explique Isabelle Curtil, responsable de l'unité Insertion à la direction des ressources humaines. Nous proposons des contrats d'un mois. L'objectif est de créer du turnover afin de permettre à un maximum de jeunes d'accéder à un job d'été. »

Pour soutenir les étudiants fragilisés financièrement par la crise sanitaire, la Métropole s'est fortement mobilisée en proposant cette année 500 jobs d'été. « Nous avons très largement communiqué sur cette campagne d'emplois saisonniers - auprès des universités, sur les réseaux sociaux, sur les sites de recherche d'emploi, via la Maison des étudiants... - pour qu'elle soit visible par le plus grand nombre, précise Isabelle. Et ça a fonctionné : nous avons reçu près de 1 000 candidatures ! » Parmi lesquelles, celle de Malaurie (photo de droite) qui est venue - avec trois autres saisonniers - en renfort de l'équipe d'instructeurs de demande d'aide à l'achat vélo* à la direction Voirie végétal nettoyage (DGEEP). « C'était intéressant de voir l'envers du décor ! On ne se rend pas compte en tant qu'utilisateur de tout ce qu'il se passe derrière, commente la jeune fille de 21 ans. J'ai appris, à travers cette expérience, à être plus organisée



500 JOBS D'ÉTÉ À LA MÉTROPOLE

et plus à l'aise dans les démarches administratives. J'ai aussi apprécié les déjeuners conviviaux avec mon équipe sur les berges du Rhône ! » Sensible à l'écologie, Malaurie vient d'intégrer un BTS Métiers des services à l'environnement. De son côté, Ruben (photo de gauche), tout juste bachelier, a décroché à 18 ans un job d'été, tout le mois de juillet, au sein du SRH DSHE : « C'est la première fois que je travaille sur une aussi longue durée. C'est une expérience en plus sur mon CV qui m'a permis de découvrir le domaine des ressources humaines et de faire

de nouvelles connaissances. » Ruben a ensuite profité du mois d'août pour passer du temps avec ses « potes » et réviser son code de la route. Les vacances terminées, il attaque sa nouvelle vie étudiante en BTS comptabilité-gestion pour, plus tard, peut-être devenir comptable ou agent immobilier...

DES EMPLOIS SAISONNIERS RÉSERVÉS AUX JEUNES SUIVIS ET ACCOMPAGNÉS PAR LES MDM

L'unité Insertion (DRHMG) travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec le service Prévention de la direction Prévention & protection de l'enfance (DSHE) afin de positionner, sur des emplois saisonniers, une trentaine de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Deux conseillers interviennent spécifiquement sur ce dispositif : Maud Moulin, chargée du suivi des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur, et Simon Chatre pour la prévention spécialisée. « Nous faisons le lien entre les territoires et les services RH, explique Maud. Les travailleurs sociaux des MDM et les éducateurs de prévention spécialisée nous transmettent les candidatures des jeunes qu'ils accompagnent et qu'ils jugent en capacité d'exercer un emploi saisonnier. On attribue ensuite à ces jeunes des missions adaptées à leur profil et qui ne risquent pas de les mettre en difficulté. » L'objectif : permettre à ces jeunes de vivre une première expérience professionnelle, les valoriser et leur faire prendre confiance en eux.

*Pour encourager la pratique du vélo, la Métropole attribue une aide qui peut aller jusqu'à 500 euros pour un vélo à assistance électrique, un vélo-cargo ou pliant acheté jusqu'au 31 décembre 2021. Un dispositif qui rencontre un vif succès : en 2020, les services de la Métropole ont reçu environ 17 000 dossiers de demande (versus 1900 en 2019) et ils continuent en 2021 à en recevoir des centaines chaque jour.

LES AGENTS METTENT LA MAIN À L'ENROBÉ

Le premier chantier de désimpermeabilisation du mandat s'est déroulé au mois de juillet 2021 sur le site ESX Bollier-Mérieux. Une quarantaine d'agents de la direction de l'eau ont enfilé gants et chaussures de sécurité pour enlever 7,5 m³ d'enrobé. Les sept places de stationnement concernées feront

ainsi place à un nouvel aménagement perméable. Cet événement s'inspire des chantiers participatifs « Depave » et « Sous les pavés » menés à Portland et à Québec, dans des cours d'immeubles, d'écoles et des rues piétonnes... Réalisé lors de la pause méridienne, le dépavage a été suivi d'un repas partagé.



LE MANAGEMENT BIENVEILLANT EN FORMAT FICHES PRATIQUES

ACTUS

P 4



De gauche à droite : 1^{er} rang : Anthony PERA (DSHE) ; Mamadou DIARRA (DGEEP) ; David FOURNIER (DGEEP) ; Catherine TODINI (DRHMG) ; 2^{ème} rang : David CALVIGNAC (DRHMG) ; Marie CASAMAYOU (Coach IAE Lyon) ; Karim KHAMLA (DTEE) ; Dominique REA (DVMAP) ; Dominique DUMONT (DDR) ; Olivier BEZMALINOVIC (DGEEP) ; Kamel BOUINOUAL (DSHE) ; Pascale CHILARD (DGEEP). Absents : Loïc GARDIN (DRHMG) ; Franck SENTRY (DGEEP) ; Catherine GLEE VERMANDE (Enseignante IAE Lyon)

En plus du référentiel managérial et d'outils pour renforcer le management d'équipe depuis 2017, la Métropole a créé le Campus du management* afin de constituer des promotions forces de proposition autour de thématiques utiles à l'administration.

Le Campus comporte deux promotions : l'une composée d'agents de catégories B et A et l'autre de managers de proximité relevant des catégories C et B. Cette dernière, composée d'une dizaine d'encadrants issus de toutes les délégations et sélectionnés après appel à candidatures, a travaillé entre mars 2020 et mars 2021 sur le management bienveillant. Un sujet d'actualité au regard de la crise sanitaire, mais aussi compte tenu de l'évolution du contexte professionnel de la collectivité : télétravail, développement de politiques transversales, etc.

Accompagné de deux professeures de l'école de management universitaire de Lyon (IAE), le groupe a produit un outil numérique, accessible sur l'espace managers de Comète.

Les huit fiches constituent une introduction au management bienveillant : mieux se connaître pour mieux manager.

En effet, le mode d'encadrement dépend de notre nature, introvertie ou extravertie. Il varie en fonction de l'environnement dans lequel on évolue (contraintes, contexte du service, priorités de la hiérarchie, etc.) et de la dynamique de groupe impulsée. Les fiches offrent des pistes pour développer l'information et le partage, donner du sens à l'action, considérer chaque personne avec empathie et conforter la confiance afin de développer l'autonomie nécessaire à l'épanouissement, tant individuel que collectif.

Cette restitution, tenue en présence

d'Andrée-Laure Nicolier, directrice des Ressources humaines (DRHMG), a permis à la promotion de proposer des pistes complémentaires au travail effectué. La possibilité de coaching individuel avant qu'une situation ne devienne trop compliquée, la participation à des ateliers de co-développement spécifiques, l'instauration d'un réseau des managers de proximité, la mise en place d'un forum de proximité sur Comète, la généralisation de parrainages, mais aussi la tenue d'un séminaire dédié au management de proximité ont été évoqués.

La DRH a entendu ces suggestions et réfléchit actuellement à une réponse globale dans le cadre de La trajectoire de l'administration de la Métropole.

✂ Pour tout savoir sur le campus du management, consulter l'espace managers sur **Comète**.

MISE À JOUR ANNUEL DU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)

Élément obligatoire de la paie, vos droits à percevoir le SFT sont à **mettre à jour annuellement**. Vous allez recevoir dans votre bulletin de paie de septembre, un document recto-verso concernant la mise à jour de votre situation familiale (sauf si vous êtes assistants familiaux ou en contrat de droit privé - contrats aidés, apprentis).

Ce document est à compléter et à retourner avec les pièces justificatives demandées, impérativement à votre contact RH habituel (antenne de gestion, relai RH ou SRH directement) pour le 29 octobre.

Sans cette mise à jour, votre SFT pourrait être supprimé. Pensez-y !



CÔTÉ DOCUMENTATION C'EST AD'HOC

Le portail documentaire met à disposition des agents de la Métropole et de la Ville de Lyon de nombreuses ressources telles que des articles de journaux, des revues, des livres et des bases de données pour suivre l'actualité ou accéder à des informations en lien avec les différents champs de compétence des deux collectivités. Au mois de juillet ce portail a été repensé et a été rebaptisé AD'HOC. Désormais pour y accéder, il faut se connecter avec son login et mot de passe. Une nouveauté : depuis son compte, le lecteur peut prolonger lui-même sa durée de prêt et consulter son historique.



PEINTURE FRAÎCHE

Visites du festival Peinture fraîche entre collègues, organisées par la Communication interne du 1^{er} au 31 octobre : informations et inscriptions sur Comète !

➔ Pour en savoir plus sur le festival : <https://www.peinturefraichefestival.fr>

Quand l'avenir de Rome s'est joué à Lugdunum



À partir du 6 octobre et jusqu'au 27 février 2022, Lugdunum va accueillir une nouvelle exposition temporaire : *Enquête de pouvoir*.

Le 31 décembre 192 av. J.-C., l'empereur Commode meurt sans avoir désigné de successeur. Cet événement déclenche une crise politique conduisant à une guerre

civile. Pertinax, le candidat désigné par le Sénat pour succéder à l'empereur est rapidement assassiné par sa garde rapprochée. Quatre sénateurs s'affrontent alors pour le pouvoir : Julianus, Niger, Septime Sévère et Albinus. Cette quête du pouvoir impérial entraîne le visiteur à la suite des protagonistes dans les

provinces de l'Empire puis à Lyon, où se déroule une bataille décisive et pourtant méconnue en 197 ap. J.-C : la bataille de Lugdunum ! Cette nouvelle exposition comporte 80% de prêts nationaux (Musée du Louvre, musée départemental Arles antique, etc.) et 20% européens

(Kunsthistorisches Museum de Vienne, Musei Vaticani, Musei Capitolini et Palazzo Massimo à Rome). Pour accompagner l'ouverture, Lugdunum - Musée et théâtre romains organise un événement de reconstitution historique grand public, gratuit, le week-end des 9-10 octobre 2021.



CORINNE AUBIN-VASSELIN,
Directrice générale adjointe
Délégation Solidarités,
habitat et éducation (DSHE)



JULIEN ROLLAND,
Directeur général adjoint
Délégation Développement
responsable (DDR)

Parce qu'il est la condition même de l'avenir, l'accès des jeunes au savoir est au cœur du projet métropolitain. Il l'est avec plus de force encore en cette période de crise sanitaire qui, depuis plus d'un an, génère tant d'incertitudes pour les élèves, qu'ils soient collégiens ou étudiants, pour leurs enseignants et pour leurs familles.

Plus que jamais, nous devons permettre aux 70 000 collégiens de notre territoire de travailler dans de bonnes conditions, dans des établissements adaptés et accessibles. Nos agents poursuivent donc les travaux de rénovation, de végétalisation, en lien étroit avec les agents des Délégations Transition environnementale & énergétique et Ressources humaines & moyens généraux. Deux nouveaux collèges ouvrent ainsi cette année leurs portes. Notre volonté : permettre aux collégiens de travailler dans un environnement apaisé, mais aussi les sensibiliser davantage aux enjeux écologiques, à travers des projets éco citoyens.

La Métropole joue également un rôle majeur auprès des 175 000 étudiants répartis sur les 280 campus du territoire. Nous avons renforcé les dispositifs d'aides auprès de ceux, trop nombreux, que la crise a durement frappés, et les équipes du service Université poursuivent leur engagement en faveur de l'intégration des étudiants en situation difficile. La lutte contre la précarité étudiante sera d'ailleurs, avec la transition écologique, l'une des priorités du nouveau Schéma de Développement Universitaire déployé courant 2022. L'objectif : garantir le meilleur accueil du nombre croissant d'étudiants qui rejoignent l'Université de Lyon, second pôle d'enseignement supérieur de recherche en France.

Merci à tous les agents qui s'impliquent chaque jour pour réaliser ces missions essentielles.

LA JEUNESSE : DES COLLÈGES AUX UNIVERSITÉS

CÔTÉ COLLÈGES

La Métropole compte pour cette rentrée 2021, 118 collèges - dont 81 collèges publics - accueillant 70 000 collégiens - dont 47 000 dans le public. Près de 670 agents métropolitains occupent, au sein des collèges publics, des fonctions d'accueil, d'entretien, de restauration et de maintenance.

Renforcer les infrastructures existantes et investir de nouveaux espaces

Les bâtiments affectés aux collèges publics constituent un ensemble majeur du patrimoine bâti de la Métropole. Notre collectivité est en charge de leur construction, leur réhabilitation, leur équipement (mobilier, informatique), leur entretien et leur maintenance. En 2021, la Métropole de Lyon gère directement 77 des 81 collèges publics*, ce qui représente près de 530 000 m² de surface bâtie. Ce patrimoine évolue chaque année. De nouveaux établissements sont construits pour tenir compte de l'attractivité du territoire métropolitain et des évolutions démographiques. Des restructurations sont effectuées visant à réorganiser l'espace disponible pour l'adapter aux évolutions de l'enseignement. Sont également réalisées des opérations de rénovation et de réhabilitation afin d'améliorer les conditions de travail et le confort dans les locaux, d'effectuer les mises en conformité et de valoriser le patrimoine.

*Les 4 autres collèges sont intégrés dans des « cités scolaires » dont la gestion est confiée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

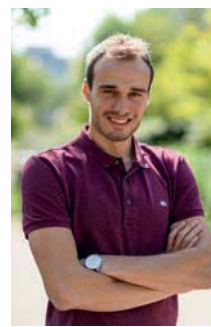
81

collèges publics

32 % à Lyon et

68 % hors de Lyon

47 000 élèves



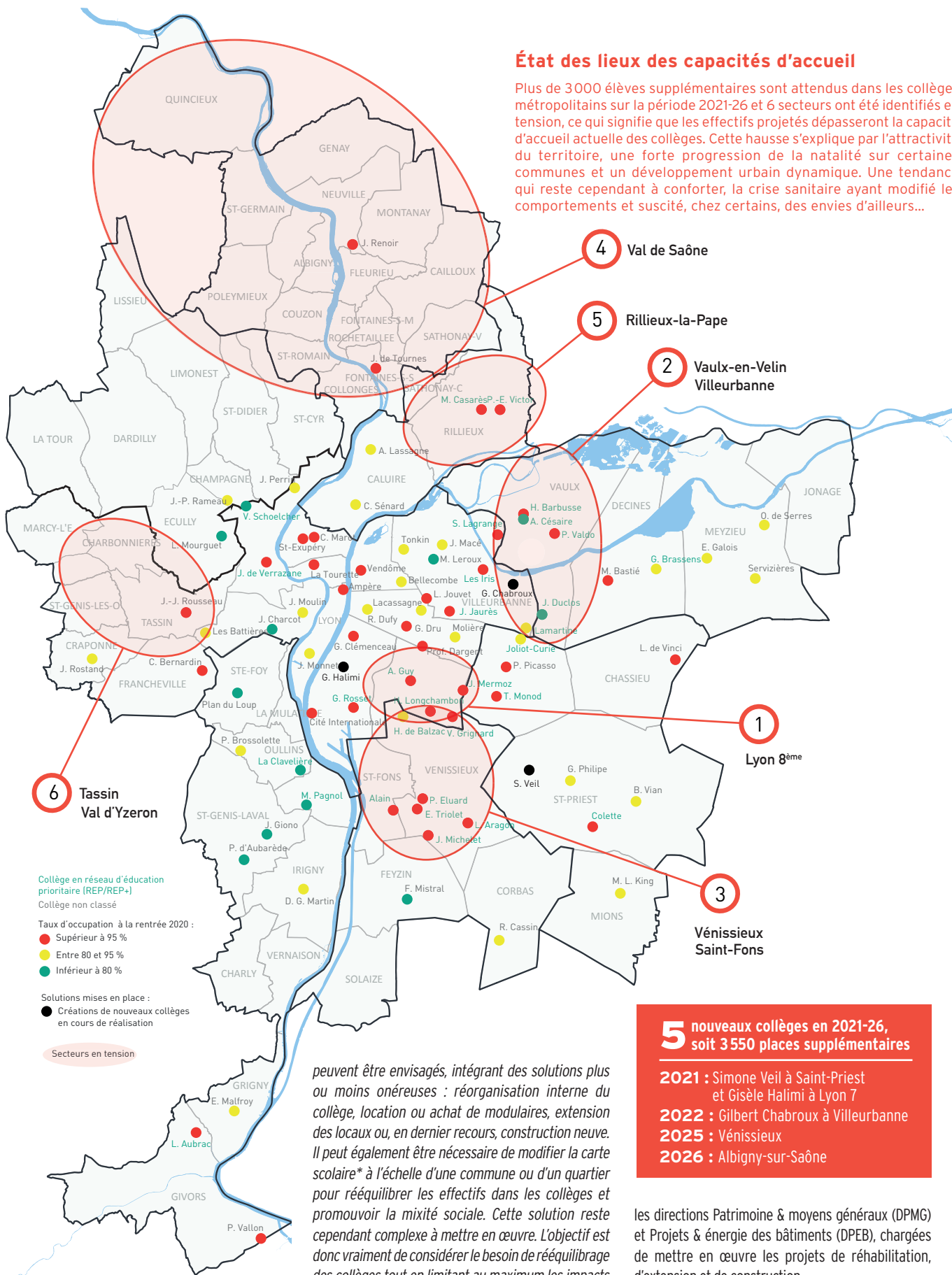
Romain Schupp,
chargé de mission
prospective scolaire au
service Développement
des collèges, direction
de l'Éducation, DSHE

Anticiper les besoins de demain : la prospective scolaire

L'objectif ? Définir une stratégie patrimoniale pour les collèges sur la base d'une projection à moyen terme de sa population scolaire. « La prospective scolaire fait l'objet d'une méthodologie spécifique, explique Romain Schupp. On commence par établir un diagnostic territorial en prenant en compte de multiples paramètres d'ordre démographique, urbain, socio-économique et scolaire. On s'intéresse notamment au taux de natalité, à la pyramide des âges, à la typologie des ménages, à la mobilité résidentielle, aux perspectives de création de logements... L'analyse de ces données nous permet d'évaluer le plus finement possible l'évolution des effectifs de collégiens à venir sur les différents secteurs, et donc d'orienter un plan d'action opérationnel de travaux. Différents scénarios

État des lieux des capacités d'accueil

Plus de 3000 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges métropolitains sur la période 2021-26 et 6 secteurs ont été identifiés en tension, ce qui signifie que les effectifs projetés dépasseront la capacité d'accueil actuelle des collèges. Cette hausse s'explique par l'attractivité du territoire, une forte progression de la natalité sur certaines communes et un développement urbain dynamique. Une tendance qui reste cependant à conforter, la crise sanitaire ayant modifié les comportements et suscité, chez certains, des envies d'ailleurs...



DEUX QUESTIONS À SYLVIE GIAGNORIO, CHEF DE PROJET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC, DIRECTION VOIRIE VÉGÉTAL NETTOIEMENT, DÉLÉGATION GESTION ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC (DGEEP)



Un environnement apaisé aux abords des collèges

Que constate-t-on aux abords des collèges ?

Lieux de vie et de passage, les périmètres des collèges sont des zones de rencontres importantes. L'affluence aux heures de pointe - jusqu'à 700 élèves -, les attroupements devant les entrées d'établissements et la diversité des usagers de la voirie (piétons, cyclistes, automobilistes...) représentent un risque important pour la sécurité des jeunes lors de leurs déplacements. Cela nécessite donc des aménagements spécifiques.

Quels types d'aménagements par exemple ?

Précisons d'abord que les aménagements des espaces publics aux abords des collèges doivent répondre à plusieurs objectifs : la sécurité bien sûr, mais aussi le développement des mobilités actives

(marche, vélo) ainsi que la végétalisation et la désimperméabilisation des sols. Pour sécuriser les piétons et le rassemblement des élèves devant les collèges, différentes actions sont possibles en fonction de la configuration des lieux : élargissement des trottoirs, réalisation de parvis, création et sécurisation des cheminements piétons... On peut aussi agir sur le plan de circulation pour réguler les flux de voitures et inciter aux ralentissements : passage d'une voie en sens unique, aménagement d'une zone 30, pose de ralentisseurs, suppression de places de stationnement devant les entrées...

Et pour favoriser et sécuriser les déplacements des élèves à vélo ?

On travaille avec les subdivisions voirie et le service Mobilité urbaine afin de développer un réseau de pistes cyclables et d'arceaux

à proximité des établissements scolaires. Ces aménagements s'accompagneront à terme d'opérations pédagogiques de sensibilisation auprès des collégiens.

Concrètement, comment ça se passe ?

C'est un travail d'équipe qui implique plusieurs services de la Métropole. Nous avons commencé par aller sur le terrain afin d'étudier une dizaine d'abords de collèges. Il a été constaté une hétérogénéité assez importante, à la fois dans la configuration des espaces et des usages connexes. Un diagnostic a été partagé avec des représentants du collège en question, de la commune, des directions Voirie végétal nettoyage, Patrimoine & moyens généraux, Éducation et de la subdivision concernée. À l'issue de quoi ont été définies des préconisations d'aménagements qui seront réalisés par les subdivisions.

Restauration scolaire : place à l'exemplarité !

L'ambition de la Métropole est de proposer une alimentation de qualité dans les collèges, plus respectueuse de la santé des jeunes et de notre environnement. Les axes de travail sont nombreux tant d'un point de vue de l'organisation des équipes de cuisine que de l'adaptation des outils et des bâtiments. Ces transformations vont se réaliser progressivement sur l'ensemble du mandat. Cependant l'ouverture des collèges Gisèle Halimi (Lyon 7^e) et Simone Veil (St Priest) permet d'organiser, dès cette rentrée 2021, des régies qui serviront d'expérimentation, d'exemples et d'appui aux autres. Ces deux régies dites « exemplaires » proposent un modèle de restauration intégrant le respect à 100% des objectifs de l'exécutif : bio, circuits courts, végétarien et qualité des produits, tout en intégrant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les moyens humains sont adaptés en termes de compétences et d'effectifs de manière à ce que les chefs de cuisine bénéficient davantage de temps pour confectionner les menus, travailler les produits bruts, mais aussi mesurer la satisfaction des élèves de manière interactive et en temps réel. Côté bâtiment et matériel, les nouvelles cuisines

disposent d'une configuration adaptée et d'outils performants.

Une semaine d'intégration

Fin août, les équipes de cuisine des deux régies exemplaires ont suivi un parcours d'intégration afin d'être opérationnelles le jour de la rentrée. « Différents modules se sont succédés pour permettre aux agents de se former à l'utilisation des nouveaux outils, de rencontrer les prestataires, d'avoir un rappel des règles d'hygiène et

de sécurité alimentaire... », explique Anne Paturel, responsable du service Moyens des collèges à la direction de l'Éducation. *Un module a également été dédié à la transition environnementale, en collaboration avec la direction adjointe des Déchets* et le service Écologie* afin de présenter aux chefs de cuisine les moyens existants pour les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs. »*

*Délégation Transition environnementale et énergétique (DTEE)



L'alimentation au cœur des collèges métropolitains

ÉTAT DES LIEUX

26 670 élèves
demi-pensionnaires

2,8 millions de repas par an servis dans les collèges



15 collèges équipés d'un composteur

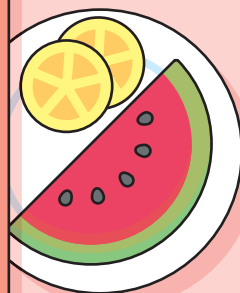
90% des restaurants scolaires équipés d'une table de tri sélectif

65 restaurants scolaires gérés par la Métropole dans les collèges publics :

• **35 en régie « production sur place »** : les repas sont produits et servis directement par les agents métropolitains.

• **5 en régie « liaison froide »** : les repas sont produits et livrés par un prestataire, puis servis par la collectivité qui assure la remise en température.

• **25 en gestion déléguée**, dont 24 en délégation de service public et 1 en marché liaison froide avec mise à disposition de personnel : le service de restauration est assuré par un prestataire avec production sur place ou livraison de repas.



OBJECTIFS 2021-2026

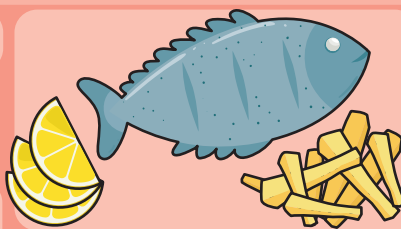
100% BIO ET 50% LOCAL



DAVANTAGE DE REPAS VÉGÉTARIENS :

• **1 fois par semaine** : un menu végétarien complet

• **1 à 2 fois par semaine** : un menu comprenant une alternative végétarienne pour le plat principal



RÉDUCTION DE 25% DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS :

Passer du jetable au réutilisable, réduire l'utilisation du plastique, favoriser le don et la réutilisation, développer le compostage



Laclasse.com facilite la vie scolaire

Créé en 1998 par Érasme, le laboratoire d'innovation de la Métropole de Lyon (DINSI), en partenariat avec le rectorat de Lyon, Laclasse.com est l'Espace Numérique de Travail (ENT) des collèges et des écoles de la Métropole.

Chaque jour, plus de 25 000 élèves, parents et enseignants se connectent à cet espace numérique unique et sécurisé pour communiquer, organiser la vie scolaire et accéder à des ressources pédagogiques numériques.

Géré depuis 2019 par l'équipe des Services Numériques aux Usagers, Laclasse.com joue un rôle crucial pour assurer la continuité pédagogique depuis le début de la crise sanitaire. La rentrée 2021 confirme l'importance du numérique éducatif dans tous les collèges, et au-delà, pour de nombreux établissements, puisque sont nés de nouveaux partenariats avec les communes pour l'utilisation de l'ENT dans plus d'une centaine d'écoles et plusieurs structures d'enseignement artistique de la Métropole.



Encourager la citoyenneté

Aux côtés des compétences obligatoires qui lui reviennent en matière d'éducation, la Métropole de Lyon exerce la mission facultative de soutenir les actions éducatives menées dans les collèges grâce à un appel à projets annuel. Cet appel à projets permet aux professeurs des collèges de proposer des actions à mener auprès de leurs élèves tout au long de l'année sur des thématiques données.

& vivre ensemble, Égalité femmes-hommes & questions de genre et Citoyenneté mondiale & solidarité internationale. » Ce dispositif devrait ensuite être déployé sur l'ensemble des collèges du territoire dès la rentrée 2022. L'accompagnement passera par la mise à disposition d'une « boîte à outils »

au service des collèges, disponible sur la plateforme en ligne* et comprenant une liste d'associations partenaires, ainsi que des outils de communication et de valorisation des projets.

*<https://actionseducs.blogs.laclasse.com/>

Dispositif « Collège éco citoyen »

Dans une volonté de lisibilité et de mise en cohérence de la politique éducative portée par la Métropole, il a été décidé d'expérimenter, sur l'année scolaire 2021-2022, le dispositif « Collège éco citoyen » auprès d'une dizaine d'établissements. Comme l'explique Marie Durousset, responsable du service des actions éducatives : « Ce nouveau projet consiste à soutenir et accompagner les collèges volontaires dans une démarche éco citoyenne axée sur trois thématiques identifiées comme prioritaires : Citoyenneté



Pour développer le dispositif « Collège éco citoyen », la direction de l'Éducation a organisé cet été, avec le concours du laboratoire d'innovation ouverte Érasme, un « sprint créatif », atelier de travail permettant de faire émerger rapidement des idées innovantes. Une quinzaine d'agents issus de diverses directions - Culture, Relations internationales, Prospective & dialogue public, Politique de la ville... - et des Maisons de la Métropole ont ainsi mis en commun leurs compétences au service de l'écocitoyenneté.



L'assemblée junior de la Métropole

Le Conseil métropolitain des jeunes - ou « Comet' Jeunes » - réunit une quarantaine de collégiens de 4^{ème}, élus par leurs camarades, pour un mandat de deux ans. Ils réfléchissent ensemble à des sujets les concernant au quotidien, tels que le harcèlement, l'égalité entre filles et garçons, le collège de demain ou encore la transition énergétique. Prochaines élections : courant octobre, pour un début de mandat après les vacances de la Toussaint. En parallèle, la direction de l'Éducation travaille sur un projet de déploiement d'un réseau « jeunes » visant à rassembler et animer tous les « Conseils jeunes » du territoire. À suivre...

Repérer le décrochage scolaire

La crise a fortement démultiplié le risque de décrochage scolaire, ce processus multifactoriel qui mène au désengagement scolaire progressif du jeune, particulièrement lors de son passage au collège, période charnière dans la scolarité. Pour éviter ces difficultés, le service Prévention de la direction Prévention et Protection de l'enfance (DPPE) développe différentes actions à destination des professionnels les plus en lien avec les familles et les jeunes. Ainsi, en cette rentrée de septembre, un référentiel vient d'être

diffusé auprès des travailleurs sociaux en Maisons de la Métropole, des équipes de prévention spécialisée et des assistantes sociales scolaires pour les sensibiliser au décrochage scolaire et leur permettre d'en repérer les premiers signes. La prise en charge précoce des enfants est un bon levier pour agir en prévention. En parallèle, la DPPE lance, avec l'agence d'urbanisme, un benchmark auprès d'autres collectivités afin d'observer et de s'inspirer des actions développées hors du territoire en matière de décrochage scolaire.



Référentiel prévention du décrochage scolaire :

LE REPÉRAGE

www.grandlyon.com

GRAND LYON

CÔTÉ UNIVERSITÉS

Le retour des étudiants



Alexandra Coste, responsable Pass Culture & pépinière associative ; Carine Berthillot, webmestre ; Olivier Descamps, gestionnaire budget - Unité Vie étudiante (UVE), service Université, direction Innovation et action économique (DIAE), délégation Développement responsable (DDR)

Au grand soulagement de tous, la rentrée universitaire se déroule cette année le plus normalement possible, avec 100% des cours en présentiel et la reprise des activités étudiantes. Rattachés au service Université, les 5 agents de l'unité Vie étudiante (UVE) contribuent à l'intégration des 175 000 étudiants sur le territoire grâce à une offre de services et un lieu dédié, la Maison des Étudiants (MDE). En cette rentrée, la MDE accueille une soixantaine d'associations en résidence pour développer leurs projets, réaliser leurs événements et valoriser les initiatives étudiantes dans la Métropole.

Parce qu'il n'y a pas que le pass sanitaire...

5 000 Pass Culture sont vendus aux étudiants chaque année pour leur permettre d'accéder à la richesse de l'offre culturelle dans la Métropole (18€ pour 3 places de spectacle et une place de cinéma). La fermeture des établissements culturels sur près de deux années consécutives n'a pas permis aux étudiants de profiter pleinement de leur Pass Culture 2019/2020 et 2020/2021. Il a ainsi été décidé de prolonger leur validité jusqu'au 31 août 2022. En parallèle, le dispositif poursuit son extension sur le territoire avec l'intégration de trois nouveaux partenaires culturels pour la saison 2021-2022.



Nos étudiants ont tous les talents !

Pour bien commencer l'année universitaire, une nouvelle campagne de communication à destination des étudiants a été développée par l'unité Vie étudiante et la direction de la Communication externe. En plus de faire connaître aux jeunes les actions et dispositifs de la Métropole qui leur sont destinés (site lyoncampus.com, Maison des Étudiants, Pass Culture, Appel à projets initiatives étudiantes, Journée des Étudiants du Monde...), cette campagne de rentrée - dynamique et colorée - valorise les talents des étudiants auprès du grand public et des partenaires privés et institutionnels du territoire.

Entre nuit et jour

Chaque année, en octobre, la Métropole et la Ville de Lyon, en partenariat avec Villeurbanne, proposent une nuit conviviale, festive et gratuite pour souhaiter la bienvenue à ses étudiants internationaux. Un événement qui rassemble plus de 2000 étudiants dans la salle de spectacle du Transbordeur. La 18^{ème} édition de la Nuit des Étudiants du Monde qui devait avoir lieu en octobre 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire. Cette année, l'événement s'adapte au contexte et devient la Journée des Étudiants du Monde. Cette nouvelle programmation propose, du 13 au 17 octobre 2021, des visites patrimoniales des sites emblématiques du territoire (Lugdunum, Opéra, Musée des beaux-arts, salons de l'Hôtel de ville...), ainsi qu'une rencontre « Bienvenue à la maison » organisée à la Maison des étudiants.

Un site de référence

Côté digital, le site LyonCampus.com, géré et animé par l'unité Vie étudiante, est une mine d'informations rassemblant toutes les ressources utiles aux étudiants pour s'installer, étudier, sortir et s'impliquer dans la Métropole. Ce portail web s'est notamment affirmé comme plateforme de référence durant la crise recensant toutes les aides et informations indispensables aux étudiants, parmi lesquelles une cartographie numérique des initiatives solidaires, développée par la Métropole avec des associations partenaires, pour lutter contre la précarité étudiante.

Une nouvelle stratégie pour 2022



Stéphanie Buys, chef de projet développement des campus, service Université, direction Innovation et Action Économique, délégation Développement responsable

En 2010, le Grand Lyon adoptait, en partenariat étroit avec l'Université de Lyon (UDL)*, son premier Schéma de développement universitaire (SDU 2010-2020) afin de mettre en œuvre une stratégie partagée au service de la lisibilité des campus et des établissements et de leur insertion sur le territoire. « En 2018, une démarche a été initiée pour élaborer un nouveau SDU sur la période 2020-2030,

explique Stéphanie Buys, *mais tout s'est soudainement arrêté avec la crise sanitaire. On commence progressivement à relancer la démarche avec nos partenaires et l'ensemble des acteurs intervenant dans l'enseignement supérieur et la recherche.* » Si le premier SDU était très orienté autour des aménagements des campus, celui de 2020-2030 accordera une place plus centrale à deux enjeux : la précarité étudiante et la transition écologique.

Coordonner les dispositifs de lutte contre la précarité étudiante

Même si elle n'est pas nouvelle, la question de la précarité étudiante n'a jamais été autant d'actualité que pendant la crise sanitaire. On entend par précarité un ensemble de vulnérabilités (alimentaire, logement, isolement...) auxquelles peuvent être confrontés les étudiants. « Une étude pilotée par l'UDL et financée par la Métropole a établi un diagnostic de la situation sur notre territoire, indique Stéphanie. On a constaté que de nombreux dispositifs existent pour lutter contre la précarité étudiante ; le véritable enjeu réside dans leur coordination et leur visibilité auprès

des jeunes. » Tous les éléments de l'étude seront intégrés dans le nouveau SDU.

La communauté universitaire au service de la transition écologique

Il manque aujourd'hui une stratégie commune à la Métropole et à l'Université de Lyon pour accompagner la transition environnementale et énergétique du territoire. « Les universités sont mobilisées sur la question, surtout en matière d'immobilier (rénovation énergétique, réhabilitation des bâtiments...), commente Stéphanie. Elles prennent encore trop peu en compte les questions d'usages, de formation, de recherche, de mobilité... ». Le nouveau SDU entend donc élargir ce champ d'action et faire de la communauté universitaire un levier pour la transformation du territoire.

Ce schéma de développement universitaire devrait être finalisé en 2022, avec une stratégie à 10 ans et une clause de revoyure à 5 ans permettant, si nécessaire, de réinterroger et réorienter les actions.

*L'Université de Lyon (UDL) est une communauté d'universités et d'établissements qui fédère 35 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.



De gauche à droite : Valérie Marchand, responsable subdivision Nord Lyon, direction Territoire services urbains (DGEEP), Mathieu Meylan, responsable du pôle conduite d'opérations vélos, service Mobilité urbaine (DGEEP) ; Frederik Depoortere, responsable vélo, région Bruxelles ; Norbert Keller Mayaud, directeur Mobilité urbaine, Valentin Lungenstrass, adjoint au Maire et Loïc Cédelle, chargé de mission Mobilité vélo à la Ville de Lyon ; Fabien Bagnon, Vice-président Voirie et mobilités actives ; Jimmy Riberio, chargé de mission, cabinet du Président à la Métropole ; Pierre Soulard, responsable service Mobilité urbaine, direction Voirie végétal nettoyage (DGEEP)

La marche et le vélo constituent une alternative efficace de lutte contre la pollution, tout en améliorant la rapidité des déplacements. Aussi, c'est par ces deux biais que la Métropole entend offrir un bouquet de mobilités efficaces, sécurisées et propres. Afin d'échanger sur les bonnes pratiques, une délégation composée d'élus et d'agents métropolitains* s'est rendue mi-juin à Bruxelles, une ville qui fait figure d'exemple en matière de mobilités urbaines.

Les modes actifs font partie des marqueurs forts du mandat métropolitain avec un programme d'investissement conséquent. Entre autres illustrations récentes : le lancement du Réseau Express Vélo (REV), le prêt de 10 000 vélos reconditionnés aux étudiants boursiers de première année et aux jeunes en parcours d'insertion ou encore les journées de piétonisation des cœurs de quartiers, dans le cadre de l'opération « La voie est libre ». Or dans ce domaine comme dans d'autres, s'inspirer de ce qui marche ailleurs peut être utile ! D'où cette visite de terrain à Bruxelles, riche d'enseignements.

Méthode globale

Le stationnement sécurisé vélo grâce à une offre de box et de parkings riverains est une réelle réussite pour apaiser l'espace public. « Par ailleurs, leur méthode progressive en

trois phases offre une perspective d'importance. Localement, cette démarche pourrait se montrer instructive dans une mise en place de ville apaisée. D'abord, le passage à 30 km/h et le déploiement du REV prolongeant les efforts de créations de nouvelles pistes cyclables. Puis, l'apaisement des cœurs de quartiers. Et, enfin, la ville 100% cyclable et 100% marchable via la transformation de l'espace public et l'offre de services comme les parkings sécurisés ou encore la piétonisation des abords d'écoles et collèges», indique Pierre Soulard, responsable service Mobilité urbaine, direction Voirie végétal nettoyage (VVN). Autre point intéressant : les actions ont été complétées d'une zone à trafic limité (rues à circulation limitées aux ayants droits sur la base d'une lecture automatique des plaques d'immatriculation et d'une verbalisation en cas d'infraction). Cette réus-

site doit beaucoup à la sensibilisation effectuée auprès de la population. Aussi, les équipes de VVN vont travailler avec leurs homologues de la communication à une intensification de l'information relative à l'acceptation du partage de la voirie entre usagers. Parmi les pistes envisagées : faire davantage connaître les projets de réaménagement et de végétalisation de l'espace public.

Application et concrétisation sous peu

« Bruxelles n'est qu'une étape. Ce benchmark s'ouvre également à d'autres villes d'Europe - Barcelone, Londres, Copenhague, Amsterdam, La Haye - et même au-delà - Montréal... » précise Pamela Vennin, cheffe de projet, direction Valorisation du territoire et relations internationales (DDR). C'est donc après compilation des bonnes idées glanées au cours d'autres expéditions prévues cet automne, que sera définie la trajectoire métropolitaine vélo et marche.

*Côté élus Métropole : Hélène Dromain, Vice-présidente Coopération européenne et internationale et tourisme ; Fabien Bagnon, Vice-président Voirie et mobilités actives. Côté agents : Jimmy Riberio, cabinet du Président à la Métropole ; Valérie Marchand, direction territoires des services urbains - DGEEP ; Pamela Vennin, Guillaume Arnould et Adrien Alberni, service Relations Internationales - DVTRI, DDR ; Pierre Soulard et Mathieu Meylan, direction Mobilité - VVN, DGEEP.

LA CULTURE EN ACTION : 3 AXES PRIORITAIRES

Avec la fermeture quasi continue entre mars 2020 et mai 2021 des musées, lieux de spectacle, cinémas... et l'annulation des événements et festivals, la crise sanitaire a fortement marqué l'ensemble de la filière culturelle, et a eu des conséquences, parfois irréversibles, sur toute l'économie du secteur. La Métropole a ainsi proposé, lors du Conseil du 21 juin dernier, de redéfinir les modalités de ses différentes interventions dans ce domaine et d'établir une nouvelle stratégie de politique culturelle pour soutenir les acteurs du territoire et rendre accessible la culture plus largement. Une stratégie qui se décline autour de trois axes. Décryptage par les agents de la direction Culture et vie associative (DCVA), délégation Développement responsable (DDR).



De gauche à droite : Sophie Chanal, chargée de mission équipements culturels ; Bénédicte Soulat, chargée de mission égalité femmes/hommes et éco-responsabilité ; Cédric Vidal, responsable du service éducation culturelle et lien social ; Eve Domenach, chargée de mission éducation et enseignements artistiques ; Céline Migliore, responsable du service attractivité culturelle et territoire ; Marie Goetz, chargée de mission filière et économie culturelles ; Irène Anglaret, responsable du service Accompagnement des coopérations et lecture publique ; Michel Rotterdam, ancien directeur Culture et vie associative, délégation Développement responsable.

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE COMME LEVIER D'INCLUSION SOCIALE

Pour répondre à cet objectif, la Métropole s'engage en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Comme l'explique Eve Domenach, chargée de mission éducation et enseignements artistiques au sein du service Éducation culturelle et lien social : « L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur 3 leviers : voir, faire et comprendre. Il s'agit de permettre à tous les métropolitains d'avoir accès à la culture, de la pratiquer et de développer un esprit critique. En améliorant la créativité et l'estime de soi, les pratiques culturelles favorisent le lien social et permettent aux personnes de sortir de leur isolement et de s'ouvrir sur le monde. » L'ambition métropolitaine est à la fois quantitative - permettre l'accès au plus grand nombre - et qualitative - renforcer la dimension des projets mis en œuvre. Pour

parvenir, les moyens financiers alloués sont beaucoup plus conséquents, passant de 90 000 € à 490 000 € à partir de 2021. « Nous avons comme objectif de toucher les publics les plus éloignés de la culture, notamment les jeunes dans les collèges - une des compétences métropolitaines - en priorité dans les REP (réseau d'éducation prioritaire) et dans les territoires où l'offre culturelle est moindre, ajoute Eve. Pour cela, nous travaillons main dans la main avec la direction de l'Éducation (DSHE) pour développer des projets sur le long terme, renforcer la présence des artistes dans les collèges, permettre une mixité sociale et/ou générationnelle des publics via différents partenariats, initier des dynamiques de territoire... » C'est dans cet objectif qu'a, entre autres, été lancé un nouvel appel à projets « Éducation artistique et culturelle, collèges et territoires » visant à soutenir des initiatives ambitieuses

20 000 emplois « culture » sur le territoire métropolitain, soit plus de 3% de l'emploi total

Augmentation du budget culture
d'1,3 millions d'euros à partir de 2022



d'acteurs culturels auprès des collégiens, en lien avec d'autres publics.

AXE 2 :

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CULTURELLE

Le secteur culturel est structurellement fragile pour de multiples raisons : la petite taille d'une majorité des entreprises, la concurrence, l'impact de la consommation « gratuite » par les outils numériques... Et la crise sanitaire a aggravé la situation de manière très préoccupante. Aussi, pour venir en aide aux acteurs culturels et éviter notamment que ne sombrent les plus fragiles d'entre eux qui font la diversité de la création et de la pratique, la Métropole a décidé de subventionner les structures d'accompagnement de la filière. « *Il s'agit d'informer et d'orienter les acteurs de la culture pour les aider à se saisir des dispositifs d'accompagnement et de financement, à se professionnaliser sur des questions d'ordre juridique, économique, gestion des RH...* » indique Irène Anglaret, responsable du service Accompagnement des coopérations et lecture publique. Et cette dynamique commence à porter ses fruits : « *Nous encourageons les projets collectifs et les initiatives de mutualisation des ressources : matériel en commun, recherche de locaux...* », poursuit Irène. *Nous avons récemment édité, à destination des professionnels, un guide d'information sur les dispositifs*

d'accompagnement. On peut le consulter sur le site acteursculturels.grandlyon.com, co-construit avec la DINSI. Ce site d'échange entre professionnels comporte aussi des ressources documentaires, des appels à projets et les "petites annonces de la culture", qui, à l'instar du Bon Coin, met en relation des offres et des demandes. »

AXE 3 :

« FAIRE TERRITOIRE »

La Métropole souhaite garantir un meilleur maillage territorial de l'offre culturelle en favorisant les coopérations intercommunales et en soutenant des initiatives conçues pour se déployer sur plusieurs communes. Parce que les festivals portent des capacités d'irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, notre collectivité a choisi d'augmenter significativement l'enveloppe budgétaire qui leur est consacrée, passant de 80 000 € en 2020 à 140 000 € en 2021. Cela permettra le déploiement des 4 festivals déjà soutenus en 2020 (Sens Interdits, Karavel, Biennale Hors Normes et Biennale internationale des Musiques exploratoires) et l'élargissement à 2 autres événements : Écrans Mixtes (cinéma LGBT) et le festival utoPistes en lien avec le projet de Cité internationale des arts du cirque. « *Pour bénéficier du soutien de la Métropole, les événements culturels doivent répondre à quatre critères : un déploiement sur plusieurs*

communes métropolitaines, une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale, un modèle économique pluri partenarial et des disciplines culturelles différenciantes, c'est-à-dire peu représentées sur le territoire » explique Sophie Chanal, en charge du suivi des événements métropolitains au service Attractivité culturelle et Territoire.

BÉNÉDICTE SOULAT,

CHARGÉE DE MISSION,
DIRECTION CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

« *Autre nouveauté : chacun des trois axes devra intégrer deux enjeux transversaux : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.*

Pour que la prise en compte des préoccupations environnementales devienne un réflexe, la Métropole va engager, avec les acteurs culturels du territoire, la co-construction d'une démarche éco-responsable qui se traduira par des objectifs chiffrés, mesurables et partagés permettant à chacun de progresser sur le sujet. Cela nous conduit à expérimenter de nouveaux outils. À titre d'exemple, nous testons actuellement, avec le musée Lugdunum et un théâtre du territoire, un outil de bilan carbone pour mesurer l'impact en CO₂ de toutes les activités menées par l'acteur culturel (déchets, énergie, alimentation, déplacements des œuvres, des artistes et des publics...). Cela permettra de dresser un état des lieux, c'est également une première étape de sensibilisation des équipes.

En ce qui concerne les inégalités femme-homme, elles sont frappantes dans le secteur culturel, que ce soit en termes de présence dans les programmations artistiques, de mixité des métiers et d'accès aux moyens de production. Si une majorité des étudiants de l'enseignement supérieur de la culture sont des femmes, leur part dans le monde professionnel reste minoritaire. La Métropole souhaite ainsi engager une réflexion collective sur ce thème avec les acteurs du territoire afin de formuler des recommandations concrètes d'ici début 2022. Nous savons d'ores et déjà qu'il va être indispensable de prendre le problème à la source, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignement artistique et dans les collèges, l'éducation étant un des enjeux principaux pour permettre un égal accès aux pratiques artistiques, lutter contre les stéréotypes et prévenir des violences sexistes. »



Défilé de la biennale de la danse au théâtre antique de Fourvière, juin 2021

VOIRIE : CEUX QUI TIENNENT LE HAUT DU PAVÉ

En 1968, les manifestants espéraient trouver la plage sous les pavés. Samuel Johnson, auteur du 18^e siècle affirmait lui que « *l'enfer est pavé de bonnes intentions* » tandis que le dramaturge belge Gaëtan Faucon au XX^e siècle s'amusait en disant que « *quand c'est pavé de bonnes intentions, on Satan à tout !* ».

Bref le mot pavé a donné lieu à beaucoup d'expressions littéraires : on peut en tenir le haut, le jeter dans la mare, être dessus, le battre parfois...

Mais pour parler de pavés, qui de mieux que les paveurs de la Subdivision de voirie Centre Nord (DGEEP) que nous avons rencontrés sur un chantier du cinquième arrondissement.

Dans cette rubrique, habituellement, nous faisons croiser le regard de deux agents qui n'exercent pas le même métier afin de les faire mutuellement se découvrir. Ce n'est pas le cas dans ce numéro, la période estivale n'ayant pas été favorable à cet exercice.



Dans les années 80, la Communauté urbaine de Lyon comptait une bonne quarantaine de paveurs dans son effectif. En 2021, ils ne sont plus que six. Ce matin-là, la moitié d'entre eux se retrouve à la frontière entre Lyon 5^e et Francheville, à l'angle de la rue Pierre Valdo et de la rue Belissen ou Bellissen, c'est-à-dire avec un L ou deux suivant les plaques de rue installées de part et d'autre de la chaussée.

Ce matin, donc, la moitié de l'effectif,

soit trois paveurs, va créer un petit espace pavé entre deux massifs en attente de plantations.

Il y a Jean-Noël Serrano qui a derrière lui quelques décennies de pavage dans les bras, Damien Champavier, depuis quatre ans dans ce métier et Simon Bruyère, qui est passé du nettoyage à la voirie depuis un an.

À la base, Jean-Noël était tourneur-fraiseur, Simon paysagiste et Damien maçon-couvreur-zingueur. En quelques mots, des profils très différents.



Damien Champavier



Jean-Noël Serrano



Simon Bruyère

LES MOTS DU PAVAGE

Comme l'explique Jean-Noël Serrano selon une expression consacrée, ils ont tous appris le métier sur le tas.

Le pavage sur une surface donnée consiste à terrasser, paver, majoritairement à partir de pavés recyclés, relever, jointoyer, sansouiller...

Sansouiller, un mot régional - qui précisons-le n'est pas valable au scrabble-, signifie agiter dans l'eau, comme du linge qu'on rince. Cependant, dans le langage des paveurs, il signifie jointer les pavés avec du sable mouillé.

Le relevage consiste à reprendre les pavés affaissés, à l'aide de deux pinces, et conforter le lit de sable avant de les reposer. Le relevage concerne surtout les caniveaux pavés (particulièrement sur Fourvière et la Croix-Rousse). Le pavage est réalisé soit en entretien des rues et places pavés, soit en travaux neufs (îlots, placettes,...) notamment dans les secteurs patrimoniaux soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Dans le jargon du paveur, il y a plusieurs façons de poser des pavés : en rangs droits, en queue de paon, en tresse ou en éventail. Sur ce chantier, les paveurs posent des pavés en rang droit.

UN MÉTIER D'ARTISTE ? EN TOUS CAS PHYSIQUE !

« J'aime bien mon métier, même si c'est fatigant et très physique », souligne Jean-Noël Serrano. Et à l'appui de cette affirmation, il nous présente les outils spécifiques des paveurs.

Le marteau paveur (6kg environ), la barre à mine qui sert à enfoncer les pavés (une bonne dizaine de kg), la massette de taille...

Du matériel qui exige d'avoir des bras pour les actionner !

« Un matériel difficile à se procurer de nos jours », précise-t-il.

Les paveurs sont fiers d'un métier qui a été exercé par un véritable corporation depuis l'antiquité.

En novembre 2014, la revue Renaissance du vieux Lyon donnait un coup de chapeau à leur ouvrage dans ce quartier historique : « *Ce que nous retenons c'est la grande qualité du travail effectué, qui mérite vraiment d'être saluée, en particulier celle du pavage réalisé par des ouvriers qu'on pourrait, sans craindre de blesser leur modestie, qualifier d'artistes.* »

Et quand la météo est très défavorable, que font les paveurs ? Et bien ils abandonnent le « sansouillage » et profitent du mauvais temps pour faire du patrouillage afin de repérer les anomalies dans le pavage.



Le marteau paveur



La barre à mine pour mettre les pavés en place



L'extraction des pavés à l'aide de deux barres de fer



« *Votre santé pour la sienne pourrait résumer le message que font passer les vingt-et-une sages-femmes dans le travail qu'elles mènent pour, tout en s'adaptant aux situations spécifiques de chaque parent venant les consulter, accompagner sereinement les grossesses* » confie Marthe Chaverondier, responsable unité Santé de la femme enceinte, direction Santé PMI (DSHE). Ainsi, au-delà des aspects médicaux, les missions de ces professionnelles consistent aussi à indiquer les mères et pères en devenir à adopter un mode de vie sain, économiquement responsable et écologique.



Stéphanie Mary-Lorentz, sage-femme PMI Vénissieux, Régine Renault, sage-femme PMI Oullins, Pierre Bénite et Tassin, Marthe Chaverondier, responsable Unité santé de la femme enceinte (délégation Solidarités, Habitat & Éducation)

POUR UNE GROSSESSE RESPECTUEUSE DU VIVANT

Nous faisons entrer dans nos lieux de vie une kyrielle de substances chimiques (produits d'entretien, cosmétiques...). Or, dès la période intra-utérine, ces molécules toxiques étant susceptibles d'interagir avec le métabolisme vulnérable de l'enfant en gestation, il convient d'en éviter l'usage pour la santé de tous. « *Dans le logement, nous recommandons de renouveler l'air au moins dix minutes par jour et que personne n'y fume* » indique Régine Renault, exerçant à Oullins. Et notre collègue de poursuivre « *Pour ce qui est de la chambre de bébé, les éventuels travaux doivent être réalisés plusieurs mois avant sa venue au monde. Comme les produits d'ambiance (encens, désodorisants, bougies parfumées) très nocifs d'un point de vue respiratoire, les peintures émettent des substances chimiques nuisibles. Aussi les déconseillons-nous. Quant au ménage, nous préconisons l'emploi de produits non transformés : bicarbonate de sodium, vinaigre blanc, savon noir, etc...* » De même, durant la grossesse, chaque mère est avertie, qu'aux sprays (laques, parfums,...), il faut mieux privilégier

des onguents naturels, voire des recettes de grand-mères. Rien de mieux que l'huile d'olive vierge pour lutter contre les vergetures ! Côté cuisine, les récipients en verre, surtout quand il s'agit de réchauffer des repas, s'avèrent préférables à tous ustensiles en plastique. Enfin, la seconde main est suggérée que cela soit pour la garde-robe de la femme enceinte comme du futur enfant ou ses jouets à venir.

UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR TOUTE LA FAMILLE

L'organisme des bébés est très perméable aux produits présents dans l'environnement. C'est pourquoi, à la naissance comme pendant les neuf mois qui précèdent, vivre dans un endroit le plus naturel possible est gage de bonne santé pour l'ensemble de la famille. « *En ce qui concerne la toilette du nouveau-né, il est conseillé l'emploi d'eau et de savon surgras, mais surtout pas de parfum. Pour ses vêtements à laver et aérer avant usage, mieux vaut proscrire ceux dotés d'imprimés plastifiés, une jeune peau s'avérant très irritable* » souligne Stéphanie Mary Lorentz, officiant sur le secteur de Vénissieux-Sud. Quant aux jouets

et autres doudous, il est préférable d'écartier ceux en plastique qui portés à la bouche contiennent trop de substances chimiques toxiques. Enfin, en matière d'alimentation – surtout lorsque les mères allaitent, les parents sont engagés à éplucher et à bien laver fruits et légumes, mais aussi d'en consommer des frais, de saison, bio et locaux. Si le budget ne le permet, les produits surgelés sont alors préférables aux conserves, pauvres en vitamines, oligoéléments, etc...



À cette liste loin d'être exhaustive, on mesure la contribution des sages-femmes métropolitaines à faire prendre conscience aux futurs parents et parents l'importance du respect de l'environnement sur la santé de leur enfant. Pour ces recommandations quotidiennes auprès de publics parfois très précaires, nous leur tirons notre chapeau.

ERWAN, D'UN LE LURON À L'AUTRE



Tous les chemins mènent à Rome dit-on. Celui emprunté par Erwan Le Luron l'a conduit des métiers du cinéma à chef de projet numérique au sein de la fonction publique. Un itinéraire atypique fait de rencontres qui ont chaque fois donné une nouvelle direction à son parcours professionnel. Aujourd'hui, il est chef de projet chargé de l'inclusion numérique à la DINSI. Portrait d'une trajectoire hors des sentiers battus.

À l'origine, ce breton, né dans la région parisienne à Chatenay-Malabry, va grandir à l'ombre d'un oncle illustre et très médiatique : l'imitateur Thierry Le Luron. C'est sans doute ce qui va orienter le sens des études de cinéma qu'il fera à la l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne en ayant, en ligne de mire, un objectif : devenir chef opérateur dans ce milieu. Durant quelques années, il fera des incursions dans le septième art. Il participera, par exemple, au tournage du film *Ma saison préférée* d'André Téchiné comme stagiaire à la régie. C'est ainsi, à ce poste (non rémunéré, précise-t-il), qu'il observera tous les aspects de la fabrication d'un long métrage et sera le chauffeur attitré du personnage principal incarné par Daniel Auteuil. Il participera également à des émissions télévisées

comme *Sacré soirée*, *Succès fous* sur TF1, *Les galas de la presse* sur Antenne 2... et à plusieurs tournages de clips et de courts métrages. Mais tout va s'arrêter brutalement avec une obligation qui, à l'époque, stoppait l'élan des jeunes hommes dans leur début de carrière : le service militaire. Et c'est une rencontre à l'armée qui va infléchir une première fois sa vie professionnelle.

Au cœur de la bulle internet

« C'est en effectuant mon service militaire à la base 942 située sous le Mont Verdun où, affecté comme photographe, j'ai été initié à la PAO et à Photoshop par un appelé du contingent comme moi. Ce sera l'élément déclencheur pour passer un DESS Multimédia qui m'ouvrira l'eldorado d'internet où le recrutement battait son plein. C'est ainsi que j'ai été propulsé webdesigner dans une petite agence installée dans le même bâtiment que Handicap International, pour créer des sites web, notamment pour cette association. Cette boîte sera rachetée par une société cotée en bourse et je me suis alors retrouvé animant une équipe de 22 personnes ». Avec l'éclatement de la bulle internet, cette société mit la clef sous la porte et une autre rencontre allait l'entraîner du côté de l'administration.

Bonjour la fonction publique

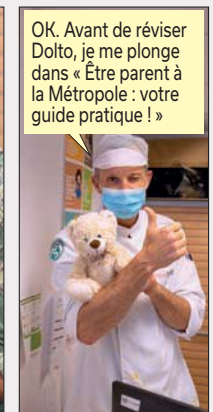
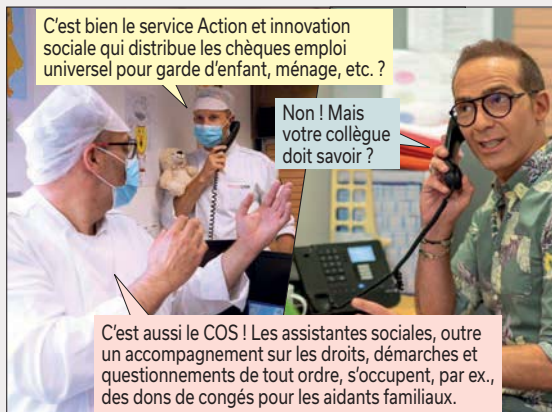
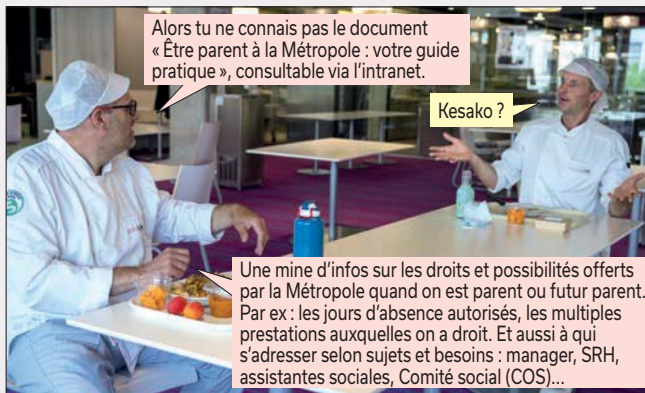
À cette époque, le Département du Rhône avait la velléité de créer un service numérique. Or le responsable de cette future structure avait entendu parler d'Erwan qui prodiguait des formations au sein d'Handicap International. C'est ainsi qu'il lui proposa d'intégrer ce service comme chef de projet. Quelques années après, Erwan Le Luron devint responsable du service multimédia qui créa ou géra bon nombre de sites internet : Rhône.fr, Archives départementales, Nuits de Fourvière, musée des Confluences et musée gallo-romain.

La suite, ce fut la création de la Métropole avec la fusion de la Courly et d'une partie du Département du Rhône. Erwan rejoignit la DINSI pour devenir chef de projet du guichet numérique métropolitain, puis chef de projet en charge de l'inclusion numérique. Deux fonctions qui lui permettront de partir d'une page blanche et de finaliser un produit. « C'est partir de rien ou de très peu pour construire une réalité qui a toujours été mon moteur », souligne-t-il.

Reboot' le projet de la rentrée

En ce qui concerne l'actualité d'Erwan pour la rentrée et après un séjour en Bretagne, il a mis sur pied un projet baptisé Reboot' avec son collègue Laurent Bonnet (webmestre du service Communication interne). Il consiste à collecter des vieux téléphones portables et ordinateurs auprès de nos collègues, puis de les remettre à Emmaüs qui les reconditionnera et en fera profiter les plus défavorisés. En outre, avec son collègue Hugo Brunon, il a participé à l'organisation d'un forum de l'inclusion numérique le 22 septembre 2021 avec l'ensemble des acteurs du territoire. Au-delà, il ne résiste jamais à l'appel du large artistique et du cinéma. Il a ainsi fait de la figuration dans le dernier film du lyonnais Jean-Pierre Améris, *Profession du père*, avec Benoît Poelvoorde et dans la série *Les engagés* diffusée sur France 2.

Dans le cadre de sa responsabilité sociale d'employeur, la Métropole promeut l'égalité femmes-hommes. Cette ambition trouve notamment sa traduction dans un guide pratique, réalisé par le service Diversité, accompagnant les parents et futurs parents pour concilier au mieux vie professionnelle et personnelle. Le document consultable sur Comète intègre le récent allongement à 25 jours du congé de paternité.



Remerciements à Françoise Devaux, Enzo Von Plauen et Alain Fourneau (service Restaurant communautaire - DRHMG) ainsi qu'Alexandre Bauer (SRH - service DGR-Ressources)

LES ASSOS



21

SEPTEMBRE 2021 - Ouvert les lundis, mercredis, et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Cécile TREGUIER : 04 78 63 41 96

SPECTACLES

BOURSE DU TRAVAIL

- Dany Brillant
- The rabeats

CAFÉ-THÉÂTRE MAISON DE GUIGNOL

- C'est décidé, je deviens une connasse !

HALLE TONY GARNIER

- Le cirque Phenix
- Disney en concert
- Julien Clerc
- Eddy de Pretto
- Mario Luraschi
- Holiday On Ice
- Kendji Girac

RADIANT-BELLEVUE

- Carla Bruni
- Deluxe
- La Femme qui danse
- Tutu
- Christelle Cholet

SALLE 3000

- Bonnie Tyler
- Patrick Bruel

THÉÂTRE MAISON DE GUIGNOL

- Guignol (vacances De Toussaint)

TRANSBORDEUR

- Lilly Wood & The Prick
- Camélia Jordana
- Kimberose

AUDITORIUM

- Abonnement Midi l'AO (ex. Concerts Expresso)

FESTIVAL

- Karavel Festival Lumière

EXPOSITIONS/MUSÉES/VISITES

- La Sucrière : Antoine de Saint-Exupéry
- Lyon city card 365 jours

SPORTS

- OL : Abonnements saison 2021/2022
- LOU RUGBY



TELETRAVAIL, LES NEGOCIATIONS ONT PAYE : UN FORFAIT DE 220 € PAR AN POUR LES FRAIS

L'accord national sur le télétravail a été signé le 13 juillet 2021 avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, pour les trois fonctions publiques État, Territoriale et Hospitalière.

Pour une fois, la fonction publique fait mieux que le privé. L'accord évoque les évolutions managériales induites ou **la nécessité de définir les activités télétravaillables et non plus seulement les postes, ce qui peut ouvrir de nouvelles perspectives pour de nombreux agents.** Il fixe à trois jours maximum par semaine le nombre de jours télétravaillables, sauf pour raisons thérapeutiques, qui permettent d'aller au-delà ou en cas de situation particulière, telle celle que l'on a connue avec la COVID. Le droit à la déconnexion, le volontariat et le droit au retour en présentiel sont également rappelés.

Surtout, un forfait de 220 € par an, pour deux jours de télétravail par semaine, est accordé aux agents de l'État et des Hôpitaux. Pour les agents de la fonction publique territoriale, les modalités de mise en œuvre de cette indemnité doivent être négociées avec l'employeur (suite UNICAT)...

SEULS ON VA PLUS VITE. ENSEMBLES ON VA PLUS LOIN.

N'hésitez pas à rejoindre l'UNSA et l'UNICAT sur notre site commun

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



TELETRAVAIL, LES NEGOCIATIONS ONT PAYE : UN FORFAIT DE 220 € PAR AN POUR LES FRAIS (suite)

... L'UNSA et l'UNICAT, depuis la phase expérimentale du télétravail, négociée avec l'ancien exécutif, jusqu'au nouveau

dispositif, applicable en 2021, ont toujours défendu vos intérêts, pour que le télétravail devienne un mode normal de fonctionnement.

En répondant massivement à notre questionnaire commun, vous aviez permis une première avancée en 2019.

L'accord cadre national prévoit que les discussions avec les organisations syndicales, pour adapter localement le dispositif de télétravail et pour mettre en place le forfait de 220 € annuels, pour les frais occasionnés par le télétravail, soit négocié avant le 31 décembre 2021.

Nous y veillerons, comme nous l'avons toujours fait, afin que vous ne soyez pas lésés, par rapport aux deux autres fonctions publiques.

SEULS ON VA PLUS VITE. ENSEMBLES ON VA PLUS LOIN.

N'hésitez pas à rejoindre l'UNSA et l'UNICAT sur notre site commun
www.unsametropolede lyon.fr

Pour plus d'information : 06 62 24 69 39
Bruno COUDRET Secrétaire Général de l'UNICAT.



DIALOGUE SOCIAL

L'administration souhaite connaître les orientations des organisations syndicales concernant l'enveloppe financière prévue pour la revalorisation du régime indemnitaire dans son ensemble (RIG et RIF) pour l'année 2021. Après un cadre de discussion et d'arbitrage politique, ce dossier sera ensuite présenté en comité technique d'ici la fin de cette année.

La CGT Métropole et UFICT porteront les revendications suivantes :

- Nous ne cautionnerons pas une politique qui mette en les agents en concurrence entre eux.
- Nous demandons que cette revalorisation se fasse sans critère de convergence, c'est-à-dire que si augmentation du régime indemnitaire il y a, cela ne s'accompagne pas d'une diminution de prime comme constaté en 2019. Certains agents (surtout ex Grand Lyon) ont vu leur RI augmenter, mais ont vu également la prime de février diminuer ce

qui en fin de compte n'a pas entraîné d'augmentation financière !

- Le doublement de la prime d'intéressement pour l'ensemble des agents de 300 à 600 €.

L'administration a bien sûr arrêté des conditions dans l'enveloppe dédiée en ne ciblant que certaines catégories.

La CGT demandera une confirmation formelle que les catégories non concernées en 2021 puissent être bénéficiaires d'une réévaluation dans les années suivantes.

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon. BP : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



Fonction Publique et pouvoir d'achat

Dans la Fonction Publique les négociations salariales ont lieu au niveau national, la **CFDT** a participé activement à la conférence salariale des Fonctions Publiques.

La **CFDT** a revendiqué et obtenu des avancées pour les bas salaires, pour l'égalité femme/homme, pour la formation. Ces mesures devront être rapidement confirmées par des textes réglementaires pour une application dans les 3 Fonctions Publiques (État, Collectivité et Hospitalière).

La **CFDT** suivra avec attention la parution de ces textes et vous informera de leur mise en œuvre au sein de nos services.

Par ailleurs, la **CFDT**, dénonce le maintien du gel de la valeur du point d'indice, du jour de carence et les réformes incessantes et déstabilisatrices.

Pour être informé, défendre vos droits et ceux de vos collègues, rejoignez la CFDT

En cette période de rentrée, la **CFDT** poursuit son activité de soutien et d'accompagnement auprès des agents. N'hésitez pas à nous contacter cfdt@grandlyon.com

Si vous souhaitez connaître nos actions et revendications au sein de la Métropole retrouvez nos tracts et Échos d'instances sur notre blog cfdtmetropolede lyon.com

Contactez la CFDT : 04 28 67 56 51 ou par mail cfdt@grandlyon.com
Blog : <https://cfdtmetropolede lyon.com>



Cantines Scolaires

PLa Métropole gère en régie des cantines scolaires dans les collèges. Bravo !

La **CFCT** est très attachée au travail en régie par des agents publics.

La **CFCT** maintient qu'elle s'oppose à l'externalisation de la restauration dans les constructions neuves des collèges.

La **CFCT** demande à ce qu'un système de renfort soit mis en place pour les chefs de cuisine.

Ce manque provoque un non-fonctionnement des cantines.

C'est anormal. Le restaurant de l'HDM dispose d'une solution pourquoi pas les autres.

La **CFCT** trouve anormal que le CCAS de Lyon ne prévoit pas de renfort lorsque ses agents sont absents alors que la Métropole le fait. Les équipes métropolitaines se trouvent en surcharge dans ces cas-là. Travaillons ensemble à une solution !

Tous les agents en renfort méritent d'être pris en compte dans leur capacité à s'adapter à former à résorber les retards.

Cela doit se traduire par une reconnaissance des fonctions et un avancement/promotion interne facilité.

La CFCT sera vigilante sur le sujet.

Syndicat CFCT - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél : 04 28 67 56 49 - 06 65 15 97 47 - Contactez-nous par mail :

cftc@grandlyon.com / Blog : <https://www.cftcmetropolede lyon.fr/>



Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cqcmetropoledeleyon.blogspot.fr



FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



En ce temps de rentrée, il est temps de se remettre autour de la table des négociations. Plusieurs discussions sont à nourrir : la (re) mise en place de la semaine des 4 jours selon différents modèles d'application défendus et revendiqués par SUD depuis que ces derniers ont été mis à mal lors de la création de la Métropole de Lyon. Ils permettent un équilibre justifié entre l'efficacité professionnelle, la vie privée et le bien-être au travail.

Le RIF dont la courroie de transmission est à l'arrêt et qui fait nécessité d'être réévalué, rééquilibré. 900 000 € doivent être débattus en septembre.

Les primes qui méritent de progresser à la hausse.

Et plus globalement l'ensemble des conditions de travail, direction par direction, service par service, afin de considérer au mieux les agents métropolitains et le sens des services rendus au public. Faire de nos missions le sens reconnu de nos actions.

Adresse postale : 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Adresse physique : Gémellyon - 1^{er} étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon / **Tél. :** 04 28 67 56 57
E-mail : sud@grandlyon.com / **Site internet :** <http://www.sud-ct.fr>



**Le télétravail sur les rails
Et un accord national de 3 jours**

Un accord-cadre a été signé le 13 juillet 2021 au niveau national entre 9 organisations syndicales dont la FA, les employeurs publics et le ministère des 3 versants de la Fonction Publique.

Cet accord prévoit dès ce jour, 3 jours de télétravail par semaine. Les collectivités locales ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour mettre en œuvre, avec la participation des représentants du personnel, ces nouvelles modalités.

A la Métropole de Lyon, la FA demande à l'administration, de délibérer dans les meilleurs délais pour appliquer ce nouvel accord. Nous en profitons pour demander aussi le versement de l'indemnité forfaitaire trimestrielle afférente au télétravail.

Une concertation dès la rentrée de septembre permettra l'extension du nombre de jours (jusqu'à 2 jours hebdomadaire, formule 1) aux 3 jours décrétés nationalement.

Cela va de soi, que le nombre de jours forfaitaire de 5 jours par mois (formule 2) serait, de fait, révisé également pour être en adéquation.

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex
04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



Le pass sanitaire est maintenant en place. La vaccination est conseillée ... par un banquier. La vaccination est un acte médical professionnel sensible surtout quand il s'agit d'un produit très nouveau. Dans la perspective autogestionnaire qui est la nôtre à la CNT, nous pensons qu'il appartient à la médecine du travail de nous informer sur ce vaccin. À force de ne pas avoir d'éléments pour se faire vacciner de manière réfléchie, une partie de la population risque de refuser le vaccin de manière irréfléchie.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon
06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com

LE RENDEZ-VOUS MENSUEL DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE

11h11

— L'instant Métropole —

Visioconférences d'une heure pour comprendre les grands projets du mandat

> 24 SEPTEMBRE

La Relation Usager : un service public plus proche des citoyens

> 22 OCTOBRE

Une nouvelle politique agricole et alimentaire plus durable, inclusive et résiliente

> 26 NOVEMBRE

L'achat responsable : un enjeu territorial qui nous engage tous

TOUTES LES INFOS SUR :

<https://comete.grandlyon.fr/ALaMetropole/webinaires11h11>

dont les replays : l'économie circulaire, la nature dans l'espace urbain, l'urbanisme transitoire et la lutte contre les discriminations et la promotion de la biodiversité



COM INTERNE

GRANDLYON
la métropole